



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Naturalisation

Question écrite n° 15361

Texte de la question

M Pierre Mehaignerie attire l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, charge du commerce et de l'artisanat, sur la situation des naturalistes taxidermistes, qui connaissent de graves difficultes dues a l'interdiction de naturaliser, d'une part, certaines especes dont la destruction legale donne cependant lieu au paiement de primes par les pouvoirs publics et, d'autre part, les animaux proteges dont la mort est d'origine accidentelle. C'est pourquoi, dans de telles conditions, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les dispositions qu'il compte prendre pour remedier a cette situation.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministere du commerce et de l'artisanat suit avec une attention particuliere les problemes poses par l'exercice de la taxidermie au regard des dispositions legislatives et reglementaires relatives aux especes protegees. Une concertation a ete engagee en ce sens avec le secretariat d'Etat a l'environnement. Elle a deja permis de renforcer l'efficacite du dispositif de lutte contre le travail clandestin par l'envoi d'une circulaire commune aux deux departements et destinee aux prefets. Une taxidermie clandestine s'est en effet developpee, reposant sur la naturalisation d'especes animales interdites, ce qui cause une vive inquietude aux professionnels qui y voient une menace pour l'avenir de leur profession et la protection de la faune. La circulaire envoyee aux prefets rappelle, d'une part, le dispositif de lutte contre le travail clandestin en general et, d'autre part, les dispositions de la reglementation sur la protection de la nature permettant de reprimer la naturalisation et le commerce illicite des especes animales protegees. Les premiers resultats de cet envoi ont ete l'engagement de poursuites a l'encontre de taxidermistes clandestins. L'ouverture de la naturalisation a d'autres especes que les especes autorisees par les textes releverait d'une nouvelle orientation de la politique de protection de la faune qui, a ma connaissance, n'est pas a l'ordre du jour. Toutefois, l'extension a certaines especes est actuellement a l'etude.

Données clés

Auteur : [M. M•haignerie Pierre](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15361

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : commerce et artisanat

Ministère attributaire : commerce et artisanat

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 3 juillet 1989, page 2982